

naturellement les sociétés multinationales. Dans un autre ouvrage, Will Kymlicka fait valoir que même « lorsque le fédéralisme est conçu de façon à satisfaire les demandes des groupes ethnoculturels, il ne s'agit pas forcément d'une solution stable, mais plutôt d'un tremplin vers la sécession²⁸ ». Autrement dit, si le fédéralisme permet ou même favorise la reconnaissance officielle des différences, il n'est peut-être pas le remède universel pour réconcilier ces différences. De prime abord, cette hypothèse peut sembler quelque peu paradoxale. Le fédéralisme est souvent considéré comme une réussite parce qu'il contribue à préserver des États démocratiques multinationaux un peu partout dans le monde (Canada, Belgique, Espagne, Suisse) et à assurer des processus à long terme d'unification et d'établissement de la paix (Union européenne). Cependant, si on l'examine dans un contexte plus vaste (tant sur le plan théorique qu'historique) le fédéralisme semble toujours aller à l'encontre de deux des concepts fondamentaux des systèmes démocratiques : l'identité (particulièrement l'identité nationale) et l'autorité.

À l'origine, les concepts fédéralistes n'avaient que peu de choses à voir avec la « gestion de la diversité ». La théorie fédéraliste visait à réduire le rôle de l'autorité en accordant une autonomie gouvernementale accrue dans le but de contenir l'expansion du pouvoir de l'État dans la société. Cette notion peut aujourd'hui sembler paradoxale, mais l'Europe occidentale a connu sa première expérience fédérale vers la fin du XVIII^e siècle dans un pays que l'on considère aujourd'hui comme l'exemple ultime de l'État-nation centralisé. Dans la France révolutionnaire, le fédéralisme des Girondins était une réaction à l'absolutisme royal voué à la disparition, d'une part, et d'autre part, à la vision centraliste de l'État des Jacobins dont le triomphe a finalement engendré la terreur et des effusions de sang. Dérivé des idées de Montesquieu et s'inspirant de la Constitution américaine, le fédéralisme des Girondins était, en soi, parfaitement compatible avec l'édification d'un État-nation français, puisque le « mouvement des fédérations » prétendait rallier « ceux qui veulent défendre nos libertés communales (municipales) et ceux qui souhaitent renforcer notre fierté nationale²⁹ ». Vers le milieu du XIX^e siècle, dans son ouvrage « Du principe fédératif », le penseur social Proudhon appliquait les principes du fédéralisme à toutes les sphères d'activité sociale, économique et politique. Il y préconisait l'autonomie gouvernementale dans toutes les couches de la société. Peu après la Deuxième Guerre mondiale, les démocrates-chrétiens du continent ont redécouvert ces « valeurs fédérales » et les ont associées à la philosophie personnaliste (Emmanuel Mounier, Jacques Maritain). À l'instar du « principe fédératif » de Proudhon, le fédéralisme personnaliste n'est pas uniquement un moyen d'organiser les institutions politiques (comme la nouvelle Union européenne) mais une conception globale de réforme sociale à

28. W. KYMLICKA, « Federalism, Nationalism and Multiculturalism », *Revista Internacional de Filosofia Política*, 1996.

29. B. VOYENNE, « L'idée fédéraliste en France » dans « L'ère des Fédérations », *Tribune libre*, n° 36, Paris, 1958.